

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(1)
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ALIÉNATION
- AUTRES : Zone Agricole Protégée

relatif à :

La Commune de Sollières - Puy
VAR

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Création d'une Zone Agricole Protégée

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° DDTM - SPP - PAU - 2024-44 en date du : 2/12/2024

de : Préfet du Var

(1)

(1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Gabriel NIKLO

Président de la

commission d'enquête : M

qualité

Membres titulaires : M

qualité

M

qualité

M

qualité

M

qualité

Membres suppléants : M

qualité

M

qualité

M

qualité

M

qualité

Durée de l'enquête : 32 jours

Date d'ouverture : 6/01/2025

Date de clôture : 6/02/2025

Siège de l'enquête : Mairie de SOLLIES-PONT

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : Centre Technique Municipal (allée de La Greffière) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à Mairie de Sollies-Pont - 1 rue de la République - 83210 SOLLIES-PONT

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 6/01/2025	de 9	heure	/	à 12	heure	/
le 14/01/2025	de 14	heure	/	à 17	heure	/
le 29/01/2025	de 9	heure	/	à 12	heure	/
le 6/02/2025	de 14	heure	/	à 17	heure	/
le	de	heure		à	heure	

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)

le	de	heure		à	heure
le	de	heure		à	heure
le	de	heure		à	heure
le	de	heure		à	heure
le	de	heure		à	heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de ...).

(3) Rayer la mention inutile.



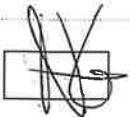
Le Lundi 6 Janvier 2025

A 9h05 visite de Monsieur Blancan Christophe
propriétaire de terres agricoles
d'environs 2,34a — terres cultivées
en herbage et en fûche

Il est un terrain collé à un bâtiment
qu'il est difficile d'exploiter pour
ne pas nuire au voisinage —
La réglementation impose une zone
limitée pour l'épandage et par
conséquent évite le bruit des machines
très tôt le matin et le brûlage
des déchets végétaux

M. Blancan demande si il serait
possible de construire des hangars
ou des paravents pour le jour
des exploitations —
i

Fin à 9h40



A 9446 visite de Mme LAGIER Laure
Propriétaire foncière d'une parcelle
de 1,2 ha

Mme Lagier craint que la ZAP oblige
à céder des terres

Se plaint du pouvoir de la ZAP
qui va empêcher de conserver des
terres non cultivées alors qu'elles
sont devenues des espaces naturels.

Souhaite la possibilité de transformer
la friche en espace naturel et créer
des corridors pour les animaux

Elle souhaite que la Mairie ait
un projet global sur la commune
d'orientation agricole

La commune pourrait aussi exploiter
en direct des parcelles pour les
besoins des écoles, EHPAD, livraison
de repas...

Il y a des problèmes d'accès à l'eau
dans certaines parcelles

Le propriétaire ne s'il autorisé à
transformer à ses entants non
agriculteurs ?

Elle trouve le projet intéressant
mais la manière brutale

Fin - 10496

Le 14 Janvier à 14h00 R3

id, Pierre TRUCCO et Benjamin agriculteurs à Solles Toucas et Solles Pont. Nous avons été reçu par monsieur le commissaire enquêteur. nous le remercions de son accueil et de sa sympathie. Nous avons été entendu. Nous souhaitons préserver en dehors de la ZAP les parcelles de la Peironard autour de sainte Christine ce qui correspond au tracé de la carte montré ce jour (Edition juin 2023)

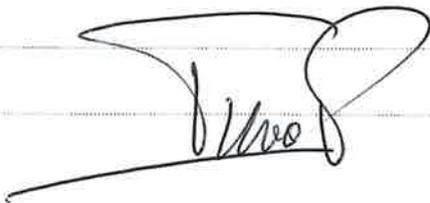
 

Le 27 Janvier à 9h30

R4

Suite à un appel téléphonique du Technicien de la chambre d'agriculture, j'ai appris que la Zone agricole Protégée était maintenant sur le plan en quartier de la Peironard. Je pense que cette zone de rectangles entourée de maisons et non traversée par le Canal de Provence n'a pas de raison d'être placée en Zone Agricole Protégée. Avec ma famille nous faisons de gros efforts pour cultiver ces terres mais le changement climatique et les nombreux problèmes Financiers et Agronomiques ne permettent plus de cultiver correctement

Pierre Trucco

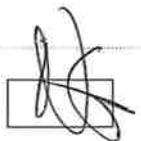




R5

M. Simon Girard

Requête en vue d'exploitation reprise
par son fils Eric



R 6

Le Mercredi 9 janvier 2020

A 9h15 visite de Mademoiselle de Marie
S'intéresse au positionnement
de ses parcelles et trouve
les annexes
L'enclos.

A 10h10 M. de B. Baldy R 7

Depuis une dizaine d'années, la raréfaction des
pollinisateurs nous oblige à effectuer la
pollinisation manuellement et des
fois les résultats ne sont pas au R.d.V.
Plus d'obstacles !! autant les fruitiers
que les légumes sont concernés -
trop de rigoles autour.

A 11h50 Madame B. Bille R 8
parcelle chemin de ceers quartier 8^{te} Naissé.

M^r et M^{me} ROSSI Claude

Le 06/02/2025 R9

Ce jour nous sommes venu nous renseigner au sujet de la ZAP de Solliès Pont ou de site notre terrain (chemin des pendues BLS quartier de la tour) et savoir sous quelle condition vendre cette parcelle. Nous avons été très bien accueilli et renseigné. 

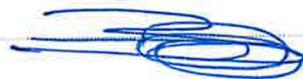
M^{me} LOÏETI Monique et BARMA Annie-Cristine
residentes à Trévères Maudettes Hautes sont venues consulter l'enquête publique le 06/02/25 -

 Louis

R10

M^r NOUÏON PATRICK

5220 Chemin de Sauvabonne 83210 Solliès Pont R11

Etant très soucieux de la protection de la nature et ayant vu l'avis d'enquête Public concernant la ZAP, je me suis déplacé pour avoir des renseignements - J'ai été très bien renseigné et conforté dans la démarche de protéger la nature - Merci!!! 



Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Gabriel NIRLO déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du

6 janvier 2025 au 6 février 2025

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 11

de la page n° 2 à la page n° 7

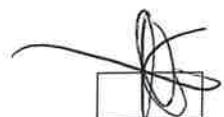
En outre, j'ai reçu 3 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les _____ pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le

à M. _____

A. _____, le _____

Signature

 21

Enquête publique Zone Agricole protégée de Solliès- Pont

La ZAP, les plus du projet : sanctuarisation de la zone agricole, arrêt de la spéculation, pas de promotions immobilières sur des zones agricoles.

Cependant les points à améliorer ou à préciser.

Sécurisation alimentaire : avoir un projet d'ensemble, et non à la parcelle. La diversification des cultures est nécessaire ; Eviter la monoculture, exemple vignes et figues (20% actuellement sur la surface agricole exploitée). De nombreuses parcelles ne sont pas ou plus irriguées, perte de l'accès à l'eau. Canaux bouchés, effondrements, ou/et pas d'accès canal de Provence, réfléchir à une culture peu gourmande en eau, ce qui n'est pas le cas de la figue. Eviter la surexploitation agricole des terres, réfléchir à l'usage de pesticides, engrais, et labourage. Créer un périmètre d'agriculture raisonnée, bio. Si possible élargir ce périmètre à l'ensemble de la ZAP.

Sécurisation des espaces naturels et protection des terres. 80 hectares (dénommés friches dans le document de l'enquête) de la future ZAP sont revenus à l'état naturel (arbustes, arbres, petits animaux), pour certains depuis plus de 40 ans. Déprise humaine, reprise naturelle. Il faut annexer à la ZAP des zones naturelles, zones de nichages, protection de bosquets, création de corridors pour le passage des animaux. Ne pas exploiter l'ensemble de la zone, ce qui risque de mettre un frein à l'usage de cet espace par les animaux...qui y ont droit aussi. C'est un peu facile de dire que ce sont des nuisibles...on peut s'interroger sur ce terme facilitateur pour accaparer les territoires naturels de la faune.

Sécurisation des jeunes agriculteurs. En face des agriculteurs déjà établis en surfaces et en labels, il faudrait accompagner les jeunes agriculteurs en créant une zone agricole communale pour un **Projet alimentaire territorial (PAT)**. Pour cela il faut que la commune salarie des agriculteurs pour sécuriser leur emploi, et les accompagner. L'exemple de Mouans Sartoux (10 000 habitants) est à suivre, labellisée depuis 2017. En 2010, la ville de Mouans Sartoux s'était fixé comme objectif d'atteindre une totale autonomie alimentaire en légumes en 4 ans. En 2011, Mouans Sartoux a créé une régie agricole municipale, car pas assez d'agriculteurs pour se fournir en produits locaux sur son territoire. Aujourd'hui, sur 6 hectares, les 3 agriculteurs salariés de la commune produisent 96% des fruits et légumes consommés sur les 6 groupes scolaires et crèches de Mouans-Sartoux. Cela représente 1 300 repas par jour. Grâce à une unité de transformation, les légumes sont surgelés toute l'année. Pour information, cette même commune porte un projet d'accès au foncier et de création de hameau agricole avec des logements à prix modéré pour que les agriculteurs puissent venir s'installer et se loger sur cette commune. (infos sur le site du gouvernement agriculture.gouv.fr)

C'est l'exemple à suivre.

Laure LAGIER, envoi par mail à Monsieur Gabriel Nirlo enquêteur public le :14/01/2025

C 2

De : Enquête Publique <enquetepublique@solliespont.fr>
Envoyé : mardi 4 février 2025 09:46
À : Gabriel Nir <gabriel13600@hotmail.fr>
Cc : LASSIAILLE Nathalie <n.lassialle@solliespont.fr>; DUBE Sylvie -
DDTM 83/SPP/PAU/BP <sylvie.dube@var.gouv.fr>
Objet : TR: Enquête publique ZAP Solliès-Pont

Bonjour Monsieur Nirlo,
Je vous transfère le mail d'observations de la chambre d'agriculture
dans le cadre de l'enquête publique.

Bien cordialement

Fabienne MASSA

PÔLE SERVICES TECHNIQUES
Service urbanisme & aménagement

MAIRIE DE SOLLIES-PONT

Standard : [04 94 13 54 74](tel:0494135474)
Fax : [04 94 13 54 75](tel:0494135475)



© 2011 <http://intra.ville-sollies-pont.fr>

De : Maëva LAPLACE <maeva.laplace@var.chambagri.fr>
Envoyé : vendredi 31 janvier 2025 12:20
À : Enquête Publique <enquetepublique@solliespont.fr>
Objet : Enquête publique ZAP Solliès-Pont

Bonjour,

Suite à nos remarques et suggestions émises dans notre avis personne
publique associée datant du 17 novembre 2023 et à une nouvelle
relecture du rapport de présentation de la ZAP de Solliès-Pont, nous
souhaiterions que des compléments et corrections soient apportés au
document.

D'une part, une erreur matérielle est présente dans les plans de
délimitation et de situation, en effet le secteur de la Peirouard n'est pas
présent dans le périmètre ZAP. Le périmètre approuvé en Conseil
Municipal intègre ce secteur, conformément aux cartographies présentes
dans le rapport de présentation de la ZAP. Une correction pourrait être

Handwritten signature in blue ink.

apportée à ces deux plans pour y intégrer le secteur de la Peirouard.

Il serait également pertinent que des compléments soient effectués au sein du rapport de présentation, afin de souligner davantage la desserte par le réseau sous pression du Canal de Provence des terres agricoles de la commune, qui représente un véritable atout pour l'agriculture et notamment pour le développement des filières alimentaires sur le territoire, qui est un axe politique ciblé par l'intercommunalité.

D'autre part, il nous paraît également intéressant d'apporter des compléments au rapport de présentation en ce qui concerne les exploitations agricoles du territoire, en donnant davantage d'informations sur les caractéristiques socio-économiques des exploitations agricoles présentes sur la commune.

Enfin, une erreur matérielle apparaît dans le rapport de présentation de la ZAP. Un bandeau "Provence Verte" est présent de la page 56 jusqu'à la fin du document. Ce bandeau n'est pas lié à la présente étude, sa suppression paraît donc nécessaire.

Le rajout d'un plan de situation global des périmètres ZAP des trois communes engagées dans la démarche (La Farlède, Solliès-Pont et Solliès-Ville) serait pertinent afin de mettre en avant la logique de bassin agricole commun entre ces trois communes et la dimension intercommunale de ces projets.

Je vous remercie par avance à l'attention que vous donnerez à cette requête.

Cordialement,



Maëva Laplace

Chargée de mission urbanisme
foncier
Chambre d'Agriculture du Var

✉ maeva.laplace@var.chambagri.fr

☎ [06 68 38 49 02](tel:0668384902)

📍 26 Boulevard Jean Jaurès -
CS 40203 – 83 006
Draguignan Cedex

🌐 chambre-agriculture83.fr



C3

De : LASSIAILLE Nathalie n.lassiaille@solliespont.fr
Objet : RE: Enquête publique ZAP Solliès-Pont
Date : 5 févr. 2025 à 12:10:00
À : Gabriel Nir gabriel13600@hcgmail.fr, theo.satta@chambagri.fr
Cc : MASSA Fabienne f.massa@solliespont.fr, SIMON Chantal
c.simon@solliespont.fr

Bonjour

Suite aux échanges de hier après -midi au cabinet du maire,

Le hameau du Peirouard est un secteur sensible, l'OAP a été adaptée suite à la modification n°3 du PLU du 16 décembre 2024.

La propriété de monsieur TRUCCO est située au PLU en zone A et dans le cône de vue de la Chapelle. Ce dossier a fait l'objet de rendez-vous et de courriers entre les 2 parties dont je ne rentrerai pas dans le détail, long à expliquer.

La cartographie exposée lors de l'enquête publique ne fait pas apparaître ce secteur ; il y aurait une erreur dans la reproduction !

Monsieur le maire rappelle que le secteur de la Peirouard faisait partie de la Zap conformément **aux délibérations municipales prises antérieurement par le conseil municipal de 2022 et de 2023.**

La commune devrait délibérer de nouveau pour intégrer cette donnée cartographique et cela risquerait de fragiliser la procédure en cours d'enquête publique !

Pour rappel, la zone agricole protégée (ZAP) est **une servitude d'utilité publique (SUP)** qui permet de protéger durablement la vocation agricole de certains espaces et de les soustraire à la pression foncière comme au risque d'urbanisation. **Cette SUP sera intégrée au PLU** après enquête publique (articles L112-2, R112-1 et suivants du code rural et L126-1 du code de l'urbanisme), arrêté préfectoral et décision de la commune, affichage de l'arrêté sur le territoire communal durant deux mois.

Le règlement de la zone A (agricole) du PLU doit être en adéquation avec la ZAP ; toutefois, les exploitations doivent pouvoir évoluer normalement dans le périmètre de protection. Ce secteur restera en zone Agricole.

Conformément à la proposition de Madame Lesueur, cheffe de bureau à la DDTM du Var (service SPP/PAU/BP) qui précisait dans son mail du 24 janvier 2025 que les plans graphiques ne pouvaient être modifiés du fait de l'enquête en cours afin d'éviter de fragiliser la procédure.

Le plus efficace est que la commune porte une observation sur le registre de l'enquête en reprenant les éléments évoqués au début.

Le commissaire enquêteur devra prendre compte dans son rapport l'observation de la commune. Monsieur le Maire serait d'accord sur le principe.

les conclusions du commissaire enquêteur seront inscrites dans la délibération municipale approuvant le rapport et l'arrêté préfectoral de la ZAP.

Cordialement

Nathalie LASSIAILLE

Directrice adjointe
Direction de l'urbanisme

MAIRIE DE SOLLIES-PONT

[04 94 13 54 72](tel:0494135472)

[06 26 81 66 17](tel:0626816617)

De : LASSIAILLE Nathalie

Envoyé : mardi 4 février 2025 10:02

À : Gabriel Nir <gabriel13600@hotmail.fr>

Cc : MASSA Fabienne <f.massa@solliespont.fr>

Objet : RE: Enquête publique ZAP Solliès-Pont

Bonjour M. NIRLO

Concernant le point sur le hameau de la Peirouard , je vois Monsieur le Maire ce soir à ce sujet.

Je vous ferais remonter les éléments à M. Satta et à vous

Bonne journée

Cordialement

Nathalie LASSIAILLE

Directrice adjointe
direction de l'urbanisme

MAIRIE DE SOLLIES-PONT

[04 94 13 54 72](tel:0494135472)

[06 26 81 66 17](tel:0626816617)



© 2011 <http://intra.ville-sollies-pont.fr>

WG